

POLITOPIE

Rêvons ensemble d'une autre France

Dans les domaines politiques, économiques et sociaux, nous ne pouvons que constater l'absence de créativité. Ce qui est annoncé comme des « réformes » ne sont en fait que des ajustements des systèmes en place. Nombreux sont ceux qui critiquent et analysent les défauts de notre société, peu sont ceux qui proposent de nouvelles voies. Cet ouvrage n'hésite pas à proposer des voies alternatives . Les propositions ont été regroupées sous le terme « Politopie », contraction de « politique » et de « Utopie ». En effet, il s'agit bien ici de politique au sens le plus noble du terme mais il s'agit également d' une Utopie, d'un rêve car les systèmes en place sont tellement ancrés dans les habitudes, ils servent tellement d'intérêts que toute véritable réforme se heurterait à un mur... Mais la force des idées fait parfois tomber les murs.

Décembre 2021

Introduction

La France est un beau Pays. Je mesure, chaque jour, la chance d'y vivre. Bien sûr, tout n'y est pas parfait et les critiques sont nombreuses. Les manifestations sociales récentes dont les fameux « gilets jaunes », le désintérêt pour les élections, la montée de la pauvreté... montrent que de plus en plus de français ne se retrouvent plus dans les systèmes en place. Les critiques que je présenterai ici ne doivent pas occulter l'essentiel : malgré ses défauts, je ne vois pas de meilleur pays dans lequel vivre aujourd'hui.

C'est parce que la France le mérite et qu'elle fut souvent, par le passé, à l'origine de nouvelles idées politiques et sociales qu'il faut nous y intéresser. Il en est des civilisations comme des individus : s'ils arrêtent de progresser, ils régressent.

Je suis intimement persuadé que de nombreux progrès sont possibles mais je constate que les nouvelles idées sont rares. La France est engoncée dans des systèmes politiques, sociaux et administratifs qui n'ont fait que se complexifier au cours du temps et dans lesquels, le citoyen ne se retrouve plus. La campagne pour les élections présidentielles de 2022 vient de commencer. Aucun des candidats en lice n'est porteur d'un projet de société alternatif. L'un propose de doubler le salaire des enseignants, un autre propose d'arrêter « *d' emmerder les Français* »... La politique est devenue une surenchère démagogique. Ils proposent un peu plus de ceci, un peu moins de cela mais personne ne souhaite scier la branche sur laquelle il est assis. Le communisme est mort, les altermondialistes se contentent d'être « *contre* » mais ne proposent rien. Les débats à l'assemblée nationale ressemblent à des insultes échangées entre automobilistes énervés.

Les chapitres qui suivent proposent une d'autres approches. Ils seront très certainement qualifiés d'utopiques... Oui. Par contre j'affirme qu'ils sont raisonnables dans le sens où ils sont le fruit d'un processus de pensée logique. Ils n'ont pas pour vocation à constituer une doctrine ou même à être mis en application. Ils ont pour seul but de montrer que d'autres systèmes sont envisageables et à **inciter à la créativité**. Le système actuel projette toutes les idées sur une échelle gauche - droite. Attendez-vous ici à partir dans d'autres directions. Et une idée en appelant une autre, il en restera peut-être un jour quelque chose.

Une société se constitue autour de valeurs partagées par une communauté et constituant ainsi un « tiers social » sécurisant. Pendant des siècles, les seuls promoteurs de valeurs furent les religions et, pour la France, le catholicisme. Ce temps est révolu mais aucun substitut aux valeurs religieuses n'a été proposé. Les valeurs dites « républicaines » ou « citoyennes » sont intangibles par le commun des Français. Ma première proposition consiste donc à « **réinstaurer des valeurs** ».

Nous vivons en démocratie, c'est indéniable mais notre système politique peut être rendu encore plus démocratique c'est à dire construit pour mieux représenter la volonté du peuple. En poussant un peu le trait, je dirai que, actuellement, nous élisons un roi. Je propose une approche alternative au chapitre : « **vers une nouvelle république** »

Avant de s'intéresser aux dépenses de l'état, il convient de s'interroger sur le « **périmètre de l'action de l'état** » et notamment sur ce qui relève du domaine public. Force sera de constater les démissions successives de celui-ci abandonnant à la sphère privée des pans entiers de sa responsabilité.

La principale mission d'un gouvernement est de mettre en place et de gérer les services d'intérêt collectif tels que l'enseignement, le système de santé, la justice, la police, l'armée,.. Pour en assurer le financement, il collecte des impôts. Le système fiscal français est un monstre qui n'arrête pas de grossir. Il est devenu illisible et inutilement complexe. Une simplification drastique est proposée au chapitre « **les ressources de l'état** ».

Dans le chapitre suivant : « **le budget de l'état** », je défendrai le principe du retour à l'équilibre budgétaire

Enfin, je proposerai des approches alternatives concernant la « **protection sociale** », « **le chômage** », et la « **retraite** »

Les deux derniers chapitres sont très certainement les plus polémiques puisqu'il s'agira de proposer « **une nouvelle politique de la famille** » et de préciser qui aurait ou non droit aux avantages sociaux.

Réinstaurer des valeurs

Les valeurs en amont des règles

Il est bien naïf de croire que les problèmes de société peuvent se régler par l'édiction de lois et de règlements. Ceux-ci ne fonctionneront pas si elles ne font pas échos à des valeurs partagées. Comment peut-on croire, par exemple, que c'est en renforçant les peines encourues que l'on pourra dissuader un adolescent de poignarder l'un de ses professeurs ou d'empêcher les casseurs de se joindre aux manifestations... Par ailleurs, pour les croyants, les lois des hommes ne prévaudront jamais sur celles de Dieu. Une société ne peut perdurer que si ses membres partagent de mêmes valeurs. Celles-ci doivent être explicitées, connues, commentées, enseignées...

Pendant des siècles, les grandes sociétés humaines se sont regroupées autour des valeurs promues par les religions, catholique pour la France, l'Espagne, l'Italie,... protestante pour l'Allemagne, musulmane pour la plupart des pays arabes...

La séparation de l'église et de l'état, la laïcisation de l'éducation, le déclin de la foi catholique font que les valeurs du catholicisme ne constituent plus les fondations de notre société. Faut-il s'en plaindre, certes pas car si ces valeurs constituent l'un des aspects positifs des religions, n'oublions pas que celles-ci sont également à l'origine de guerres, de tortures, de misères... Il s'agit simplement ici de constater qu'aucun système de valeurs laïques et républicaines n'est venu les remplacer.

L'action la plus importante pour refonder une société consiste à lui redonner un jeu de valeurs partagées par ses membres et pour parler simplement en utilisant un mot devenu malheureusement désuet : une morale constituée de « commandements » et de « principes »

Rédiger des commandements et principes laïques

Ces commandements et principes pourraient constituer un texte du même niveau que celui de la déclaration des droits de l'homme et être repris dans une charte de la citoyenneté Française.

Ils pourraient être le résultat d'une œuvre collective à laquelle pourraient participer :

- les représentants des communautés religieuses. Cette proposition peut paraître surprenante pour une démarche qui se veut laïque mais l'étude des commandements des principales religions montre que ceux-ci sont très souvent partagés. « Tu ne tueras point » se retrouve par exemple dans presque toutes les religions.
- des sociologues, psychologues, psychiatres, spécialistes de la communication non violente, de la PNL, des éducateurs...toutes les professions ayant une certaine connaissance de la nature humaine et des facteurs conditionnant les comportements.
- des philosophes et toute personne s'étant interrogé sur cette notion souvent impalpable du bonheur.
- des enfants dont la vision du monde est toujours pleine d'un sens simple et juste.
- des personnes proches de la fin de leur vie et y ayant réfléchi.
- toute personne volontaire pour s'investir dans cette œuvre à l'exception de celles qui pourraient en tirer un avantage personnel autre que la satisfaction de participer à un grand œuvre.

Cette œuvre ne se limiterait pas aux grands principes moraux, il pourrait en sortir des commandements du style :

- tu mettras tes talents au service de la société et de l'intérêt collectif
- tu respecteras le bien collectif
- tu seras toujours curieux d'apprendre des autres et respecteras les idées qui ne sont pas tiennes...
- tu te poseras la question des conséquences de tes actions sur les autres avant de les entreprendre...

J'use ici d'une forme rédactionnelle calquée des commandements chrétiens mais toute autre forme serait bien sûr envisageable. En tous les cas, ces « commandements » seraient la réponse à une question du style : « *J'ai rêvé d'une société dans laquelle.....* »

Cette première phase de définition par un groupe d'intellectuel pourrait être validée ou amendée par l'animation d'une réflexion populaire visant à définir, de manière concrète et au travers d'exemples, ce qui est majoritairement considéré comme le « le bien » et « le mal ». Et oui, je n'ai pas peur d'utiliser ces mots. Sur la base des « commandements », des récits d'exemples de comportements seraient établis et il serait demandé aux français de les noter en termes de moralité. Par exemple : « des jeunes voient un enfant qui risque de tomber d'un balcon et lui viennent en aide en grim pant sur la façade d'un immeuble au risque de leur propre vie » à noter de -10 à +10 sur une échelle de valeur -10 signifiant « détestable », +10 signifiant « admirable » 0 étant une note neutre (ne fait du bien ni du mal à personne). « une jeune femme a été violée dans le métro, aucun passager n'a réagi »... seraient, parmi beaucoup d'autres, des exemples de situations soumises à la notation des Français, le résultat venant valider ou invalider le commandement moral : « tu porteras secours à tes concitoyens ».

Les commandements et principes moraux retenus par la majorité des Français seraient ensuite inscrits dans une charte du citoyen voire même, pour les plus fondamentaux, dans la constitution

Une fois établis et validés, il conviendrait qu'ils soient intégrés aux programmes de l'éducation nationale mais que leur enseignement soit réalisé non comme des textes à apprendre mais des principes à méditer, à commenter,.. en expliquant et comprenant le pourquoi au travers d'exemples simples.

Lorsque j'étais enfant, il y avait des « leçons de morale » tant à l'école qu'à l'église. Je propose ici de créer un catéchisme républicain.

Vers une nouvelle république

Nous ne vivons pas actuellement sous un régime qui soit totalement démocratique.

On s'accorde pour considérer qu'une démocratie est un système de gouvernance dans lequel les dirigeants sont élus. Certes, le système français s'appuie sur des élections libres mais :

- le taux d'abstention est énorme.
- les minorités écartées par les élections ne respectent pas les choix de la majorité (qui d'ailleurs peut difficilement être considérée comme une majorité vu le taux d'abstention).
- les non-votants ne s'intéressent plus à la politique considérée comme un jeu réservé à un groupe social à laquelle ils n'appartiennent pas.
- le recours au référendum est anecdotique.

Dans ces conditions, il me semble difficile de pouvoir considérer que nous vivons sous un système démocratique c'est à dire dans un système dirigé par le peuple.

Les acteurs de ce système, qu'ils soient du parti au pouvoir ou de l'opposition, sont tous membres d'une même « classe politique ». L'accession à cette classe passe soit par la formation (ENA, IEP,...) soit par le système des partis. Cette classe n'est pas représentative du peuple Français.

En fait, il n'existe plus de grandes différences entre les idées des différents partis. Formés à la compréhension d'un système, élevés dans ce système, promus par ce système, les acteurs de cette classe politique ne peuvent que s'exprimer dans le langage de ce système mais sont incapables de le remettre en cause. Lors des campagnes politiques, les propositions sont pauvres. Plus aucun parti ne propose de système alternatif. J'étais un farouche anti-communiste mais regrette vivement l'époque où certains partis osaient proposer d'autres formes de société.

Churchill disait : « *la démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres* ». Il se plaignait ainsi de l'inefficacité des démocraties mais ne voyait pas d'autres choix possibles. La seule alternative souvent présentée est celle de la dictature dont l'efficacité est incomparable mais qui fait fi des libertés individuelles au nom d'une vision d'une société qui, dans de rares cas, peut être éclairée mais qui, la plupart du temps asservit le peuple au bénéfice d'un petit groupe d'individus.

Ma prétention est d'essayer d'imaginer un régime qui soit à la fois plus démocratique et plus efficace que notre système actuel.

Le système présenté ci-dessous n'a aucune chance d'être mis en place et ce pour une raison essentielle : pour être mis en place, il devrait être voté. Je n'imagine pas un seul instant que les membres de la classe politique actuelle, quelque soit leur parti, puissent voter pour un système dans lequel ils n'auraient plus aucune place. Ainsi arrivons nous à un paradoxe que la transition vers un système plus démocratique ne peut être démocratique. Oserions nous parler de révolution ?

Alors, juste pour le plaisir : imaginons ce que pourrait être la Nouvelle République Française.

Les élections sont le principal obstacle à la démocratie

Le vote est, sans conteste, un moyen d'expression de la volonté populaire mais...

- pour être élu, il faut « plaire »... et pour plaire, tous les moyens sont bons. Le système conduit donc à ce que les mêmes techniques de communication, de publicité, de marketing qui sont utilisées pour vendre des paquets de lessive soient utilisées pour vendre tel ou tel candidat. On ne vote plus pour un programme et des idées mais pour une image et cette image est travaillée par des spécialistes. Si vous n'êtes pas convaincus, regardez qui sont les conseillers en communication, les directeurs de campagnes et regardez quelles sont leurs techniques et leur formation ; analysez les techniques de communication de Donald TRUMP et la manière dont il s'est servi des réseaux sociaux. D'ailleurs, même une fois élu, il faut continuer à « plaire » ce qui conduit à une scission entre le dire et le faire. Prenons simplement pour exemple, le discours d'E MACRON à propos du COVID 19 : « nous prendrons les mesures **quoi qu'il en coûte** ». Quel beau message démagogique ! Dans la réalité et heureusement qu'il en fut ainsi, les décisions prises furent toujours un compromis entre la santé, l'économie et l'acceptabilité par l'opinion publique.
- Le choix des options ouvertes lors des élections est limité par le système des partis politiques. Ce système est limitant sur plusieurs plans : il est limitant car ne pousse plus à la réflexion. Certains votent socialistes, d'autres à gauche, d'autre à droite est c'est ainsi. De vote en vote, il reconduisent leur choix sans savoir vraiment d'ailleurs pourquoi ou alors sur la base de discours simplistes du style « la droite favorise les patrons », « la gauche favorise les travailleurs ». Le système est sclérosant car les idées nouvelles et créatrices n'ont pas de place dans le système des partis. Soit une idée appartient au dogme, soit elle n'y appartient pas.
- Le monde politique est un monde sauvage empli de peaux de bananes, d'alliances, de trahisures, de diffamation, de procès d'intention... Les âmes pures et sincères ont peu de chance d'y survivre. Ne soyons donc pas surpris de constater que ceux pour qui nous votons sont souvent des mégalomanes hypocrites. Cette classe politique qui n'hésite d'ailleurs pas à se qualifier parfois elle même « d'élite » se pense supérieure. J'ai été marqué, par exemple par des positions prises par des prétendus écologistes. Ceux-ci m'expliquaient qu'il serait trop compliqué d'expliquer aux français les réels dangers des déchets nucléaires qu'ils ne « pourraient pas comprendre ». Il valait mieux continuer à les diaboliser... Ce serait plus efficace pour arrêter le nucléaire. Un exemple de plus de manipulation d'opinion.

Ma proposition face à ces constats est simple : **remplaçons toutes les élections des représentants du peuple (députés, conseillers régionaux, départementaux) par des tirages au sort.**

¹Le tirage serait effectué sur la même liste que celle utilisé pour tirer au sort les jurés des tribunaux. Il s'agirait pour ces représentants citoyens d'un « **service d'intérêt national** ». Pour les salariés, leur contrat de travail serait suspendu pendant la durée de leur mandat avec obligation de les reprendre dans un poste équivalent sans perte d'ancienneté. Sauf motifs légitimes (liste à établir), les tirés au sort n'auraient pas le droit de refuser le mandat ainsi attribué.

En termes de représentation du peuple, il est mathématiquement impossible de trouver un meilleur système que le tirage au sort. Par ailleurs, les lois statistiques conduiraient à ce que les questions de parité homme / femme ou de représentativité des différentes couches sociales ne se poseraient plus. Bien entendu, un tel système n'a aucune chance d'être retenu. En effet il faudrait une réforme constitutionnelle pour le mettre en place, réforme soumise au vote des parlementaires. Il semble peu

1 *I Les « tirés » au sort ne prendraient toutefois leur fonction qu'après obtention d'une habilitation au confidentiel national (confidentiel défense élargi à toutes les questions d'intérêt national)*

probable que ceux-ci scient volontairement la branche sur laquelle ils se sont assis. Tous les arguments seraient alors bons pour tuer une telle proposition dans l'œuf. La suite n'est donc que pure spéculation intellectuelle. Les principaux arguments / contre-arguments présentés par ceux à qui j'ai exposé cette idée sont les suivants :

- le tirage au sort pourrait conduire à ce que n'importe qui assume un poste de député. Certaines personnes pourraient ne pas avoir la capacité à comprendre les projets de lois, leurs implications sociétales,... Ma réponse à cet argument est la suivante : regardez le nombre de députés présents lors des séances parlementaires. Observez toute l'intelligence des débats, insultes et invectives échangées au sein du palais Brogniart. C'est une véritable honte et lorsque ce ne sont pas des insultes, ce sont des discours grandiloquents dont on cherche vainement le fond et n'ont pour objectif que de faire démonstration de rhétorique. En fait, hormis le beau langage, le jeu est le même que celui qui était joué à la cour de Louis quatorze, il s'agit d'un jeu d'égos. Je préférerais, sans aucun doute, la question naïve d'une grand mère cherchant à comprendre un projet de loi que ces débats idéologiques stériles. **D'ailleurs, une loi ne devrait-elle pas être écrite de telle sorte qu'elle soit compréhensible par tous !**
- Le tirage au sort ne signerait pas la mort totale des partis politiques car, parmi les tirés au sort, certains en seraient adhérents et, de ce fait, ils seraient représentés. Notons toutefois que le nombre de français adhérents à un parti politique est ridiculement faible et que, par ailleurs, le fonctionnement de ces partis, s'ils devaient survivre en serait complètement modifié. Il leur appartiendrait, désormais, de conduire leur lobby vers des « tirés au sort » mais sans pouvoir leur promettre quoi que ce soit puisque ces quidams, sortis de leur métier habituel y retourneraient ensuite. A contrario, il n'y a pas de meilleur moyen que le tirage au sort pour que toutes les sensibilités politiques soient représentées.

La désignation des représentants du peuple par tirage au sort conduit mathématiquement à un système plus démocratique que le système électoral actuel.

Le Président de la République, un employé des Français

Actuellement, le président de la république est élu mais, une fois élu, il se comporte comme un roi. Certes, des « concertations » , des congrès, des enquêtes, des cahiers de doléances sont parfois utilisés mais ne sont en fait, que des moyens de calmer l'opinion publique dans une approche démagogique. Ce ne sont que des outils marketing. L'appel au référendum est extrêmement rare, y compris sur des questions de société telles que l'abolition de la peine de mort ou le mariage pour tous... Comment, en cet état de fait, ne pas comprendre que les citoyens se sentent totalement déconnectés du gouvernement. Le tort en cela ne revient pas nécessairement à la classe politique mais au culte de la personnalité. Beaucoup d'électeurs votent pour une personne et non pour un programme certains veulent un « homme fort » en fait, la grande majorité ne voit aucun problème à élire un « roi ». Ce système est, selon moi révolu. Le taux d'abstention, y compris pour les présidentielles est énorme. Comment s'étonner ensuite que ses décisions ne soient pas respectées et qu'il ne puisse user librement de son « pouvoir ». Il est élu « roi » mais ne peut régner. Mes propositions face à ce constat sont les suivantes :

- 1) Supprimer la séparation entre la fonction de président et le gouvernement. Lorsqu'un candidat se présente pour la fonction de président, il doit se présenter avec son équipe et donc avec son gouvernement. Un échec du gouvernement doit être considéré comme un

- échec du Président. Les remaniements ministériels ne doivent plus exister , sauf remplacement d'un acteur malade, d'une démission,...
- 2) Conserver l'élection au suffrage universel du président de la république et de son équipe mais sur la base d'un programme de travail composé d'objectifs précis, quantifiables, et mesurables. Il s'agirait donc de présenter un vrai programme avec des jalons, des dates et des indicateurs d'avancement (cette proposition est détaillée ci-dessous).
 - 3) Confier au conseil constitutionnel la mission de surveiller le respect par le gouvernement du programme sur la base duquel il a été élu. Le conseil publierait et présenterait chaque trimestre à la télévision un bilan d'avancement de l'action du gouvernement au regard des engagements pris (objectifs atteints, objectifs non atteints actions promises / actions conduites). La présentation de ce bilan pourrait être suivie par : une présentation du gouvernement expliquant et justifiant les écarts éventuels et par des commentaires des mouvements d'opposition.
 - 4) En cas d'écart important entre les promesses et les actes, par exemple en cas d'écart de plus de 20 % ; la mesure étant réalisée par le conseil constitutionnel et étant très facile à réaliser puisque à chaque objectif du programme serait associé un indicateur. ; engagement, par le conseil constitutionnel d'un référendum « de confiance » au cours duquel les citoyens seraient amenés à accepter ou à refuser la replanification des objectifs du gouvernement. En cas de refus, de nouvelles élections seraient organisées.
 - 5) Autoriser le « vol » des idées que ce soit en période de campagne ou en cas d'ajustement d'un programme en cours de réalisation. Peu importe qui a eu l'idée si celle-ci est bonne. Ce qui comptera ensuite sera l'énergie qui sera déployée pour donner vie à cette idée.
 - 6) En cas de situation imprévue au moment des élections (la COVID 19 en fut une), ou de nécessiter d'adapter le programme de travail aux urgences, le gouvernement en place serait tenu de rapporter a posteriori des actions prises dans l'urgence puis de proposer et de soumettre aux français un programme révisé.

Il existe des domaines pour lesquels un chef d'état doit pouvoir décider en réaction à l'actualité ou en prévention d'événements indésirables. Par exemple, si une nation décide d'en envahir une autre, il doit pouvoir réagir sans en référer au peuple Français au préalable. Le système présenté ci-dessus est parfaitement, bien que théoriquement, applicable pour toutes les questions de politique intérieure, pour les actions sociales, les retraites, l'éducation, ... En fait pour tout ce qui touche directement les Français. Pour les autres actions, celles qui ne peuvent être planifiées par un programme présenté lors des élections, le président de la République serait chargé de rapporter aux parlementaires (dont on rappelle qu'ils ont été habilités au confidentiel national) sur son action.

Il ne serait pas nécessaire de tracer une ligne précise entre ce qui relève du programme démocratique et ce qui relève du « régalien », la pluralité des propositions conduirait à ce que cette ligne se trace d'elle-même. Il est évident que si un candidat ne prévoyait rien dans son programme sur le thème des retraites ou de l'éducation ou de la sécurité... il ne serait pas jugé sérieux par les électeurs et contradicteurs. Si un candidat annonçait par exemple un objectif de « désarmement nucléaire », il forcerait la main à tous les autres pour une prise de position sur ce sujet... Ainsi les « terrains de jeux secrets » se réduiraient naturellement à la partie considérée par tous comme obligatoirement régalienn.

Des élections basées sur un programme

J'entends ici par « programme », une liste d'actions précises assortie de jalons de réalisation et d'indicateurs de réalisation et d'efficacité. Les normes concernant le management des entreprises

expliquent très clairement cette notion de programme. Ne serait-il pas judicieux d'appliquer au management de l'état les bonnes pratiques reconnues concernant le management des entreprises. Ces normes précisent notamment qu'une action ne peut être planifiée que si ses conditions de réalisation, notamment les moyens qu'elle requiert sont identifiés et disponibles. A titre d'exemple : « doubler le salaires des enseignants » serait une action non présentable en l'état dans un tel programme sans être assortie d'une date de réalisation (par exemple à compter du 1/01/2024) de la définition du salaire de référence à « doubler » (avec ou sans les primes, avant ou après prélèvement à la source), du coût de la disposition, de la manière de couvrir ce coût, du personnel effectivement concerné....

La première étape des élections serait un appel aux Français pour leur demander d'identifier tous les thèmes qu'ils souhaitent voir traiter dans ces programmes pré-électorales. Un site internet pourrait être créé pour recueillir ces demandes. Une commission parlementaire serait ensuite chargée de classer ces thèmes par rubriques et sous-rubriques. On y trouverait donc vraisemblablement des rubriques comme le financement des retraites, le indemnités chômage, la santé,... Mais peut-être aussi des questions moins habituelles comme l'accès des étrangers aux soins, les zones de non-droit dans lesquelles les pompiers reçoivent des pierres,...

Cette décomposition en rubriques et sous rubriques serait ensuite distribuée à chaque candidat, charge à lui de construire son programme d'actions en respectant cette décomposition de telle sorte que les actions proposées par chacun pour une même rubrique puissent être comparées facilement par tout le monde. Le format rédactionnel serait imposé. Aucune rhétorique, analyse, justification ou principe ne seraient autorisés. Seules des actions, des dates, des modalités de mise en œuvre seraient autorisées.

Les programmes seraient tous remis à la même date au président du conseil constitutionnel et publiés simultanément par celui-ci. Chacun serait ensuite libre de sa campagne en défendant son programme et/ou en critiquant celui des autres.

Le périmètre de l'action publique

Je propose le principe suivant : doit faire partie du domaine des services publics et donc du périmètre des dépenses de l'état

- tous les domaines moralement incompatibles avec la loi des marchés
- tous les services collectifs apportés aux citoyens

Il me paraît particulièrement anormal que des EPHAD soient gérés par des entreprises privées, cotées en bourse (ORPEA, KERING) et distribuant un dividende à des actionnaires. Cette situation est la conséquence d'un état n'ayant pas fait le choix d'investir dans des structures d'accueil et laissant la place à des investissements privés qui sont en droit, en retour de ces investissements de recevoir des bénéfices. Pour ce sujet, je prône la nationalisation des EPHAD privés et la mise en place de structures de gestion adaptées (Voir ci-dessous, le § améliorer la gestion des services publics)

En raison du principe d'égalité des chances, je suis également farouchement opposé à l'enseignement privé. Le développement des établissements d'enseignement privés est la conséquence de l'incapacité de l'éducation nationale à :

- apporter une approche individualisée pour les enfants ayant besoins de plus d'attention ou, à l'inverse, pour les enfants doués de capacités d'apprentissages supérieures
- de traiter les cas difficiles. La seule décision actuelle consistant à expulser un élève d'un établissement d'enseignement vers un autre

Actuellement, les familles qui ont des revenus suffisants peuvent envoyer leurs enfants dans le privé, pas les autres. Cela crée une inégalité des chances inacceptable

Les établissements hospitaliers peuvent être : des hôpitaux, des hôpitaux privés ou des cliniques. Accepter que les soins de santé des uns puisse générer des bénéfices sur des actionnaires me semble également inacceptable.

Pour ce qui concerne l'eau, le gaz, l'électricité, le transport ferré... l'ouverture des marchés à la concurrence est un non sens s'inscrivant dans un dogme libéral extrémiste. Ces services devraient redevenir des services d'état. Rien n'a jamais empêché un train allemand de circuler sur les voies françaises ou l'inverse. Des accords entre compagnies nationales sont possibles. L'ouverture à la concurrence ne présente aucun intérêt... A l'inverse, elle représente un obstacle pour une politique nationale en matière de fer-routage. Enfin, cela doit rester un choix politique de continuer à faire fonctionner ou non des lignes peu rentables et non une optimisation financière. Chacun doit avoir accès au téléphone, à internet, même s'il habite un hameau en pleine montagne...

Les autoroutes sont également une preuve de l'incapacité de l'état à investir dans des infrastructures. Elles sont rentables pour les compagnies qui les exploitent et les entretiennent. Pourquoi ne seraient-elles pas rentables si elles étaient placées directement sous la gestion publique ?

La gestion par l'état

La gestion des services ou entreprises publiques par l'état est souvent décriée ; les fonctionnaires, mal considérés. On les pense peu courageux, toujours en arrêt maladie.... Je pense qu'il nous faut sortir de cette caricature qui opposerait une gestion privée ayant toutes les qualités à une gestion publique qui serait déplorable. Force toutefois est de constater que les systèmes de pilotage des services publics sont totalement obsolètes et s'inscrivent souvent dans le cadre d'un fonctionnement administratif. Et pourtant, la grande majorité des fonctionnaires et employés de l'état sont aussi voir plus motivés que des employés d'entreprises privés. Leur métier a souvent un véritable « sens ». Au début de ce texte, je propose un élargissement du périmètre des services et entreprises publics. Il convient donc de s'interroger sur les axes nécessaires de modernisation de la gestion publique :

Il conviendrait, en premier lieu, de supprimer le centralisme décisionnel et de donner de l'autonomie et de la responsabilité aux responsables locaux. Si l'on prend l'exemple de l'enseignement, un chef d'établissement devrait pouvoir être considéré comme un chef d'entreprise et comme l'employeur des professeurs intervenant dans son établissement. Il devrait pouvoir les choisir, décider de leur promotion voire les remettre sur le marché du travail en cas de carences. En fait, je propose ici à la fois de supprimer les établissements d'enseignement privés et de généraliser au secteur public les modes de gestion du privé. En effet, lorsque je m'oppose à l'enseignement privé, je ne fait que m'opposer à leur caractère « payant » ou parfois au prosélytisme qui y règne. J'en propose la nationalisation et la gratuité mais dans le respect de certains de leurs modes de gestion. Pour assurer la transition, de l'éducation nationale actuelle à une éducation pilotée par des chefs d'établissement, des préalables seraient indispensables. Ce ne sont pas les chefs d'établissement actuels sélectionnés sur leur capacité à être des courroies de transmission qui auraient les compétences nécessaires pour la gestion d'une entreprise. Ainsi y aurait-il en France :

- un corps d'enseignants titulaires d'une « habilitation nationale à enseigner des matières données à des niveaux donnés »
- des établissements dont les murs, meubles et équipements seraient financés par les collectivités
- des chefs d'établissement avec un statut d'employeur
- des programmes définis au niveau national pouvant être complétés par des options définies au niveau local en liaison avec les parents
- des recyclages obligatoires et gratuits pour les enseignants
- des formations spécialisées sur catalogue pour les enseignants (même approche que pour le secteur privé avec des formations proposées par l'employeur et des formations au choix des enseignants
- une interdiction faite aux établissements de percevoir de l'argent de la part des parents ou de toute autre organisme notamment religieux
- un service logistique mis à disposition des chefs d'établissement pour les tâches administratives, fiches de paye, virement des salaires,...

Le chef des chefs d'établissement ne serait pas à chercher au sein d'une académie ou d'une inspection. Il s'agirait tout simplement du président d'un conseil d'administration dont les membres comprendraient des représentants de parents d'élève, des élus locaux et des représentants d'une inspection nationale chargée de vérifier le respect des programmes. Ce conseil d'administration aurait tous les pouvoirs d'un employeur, dans le respect du code du travail.

Une approche analogue pourrait être utilisée pour tous les services qui souffrent actuellement d'une trop grande centralisation

Les ressources de l'état

La complexité du système d'imposition français est devenue ubuesque. Le prélèvement à la source a été présenté comme une simplification mais en fait, il n'en est rien. Ce prélèvement à la source n'a rien changé au système d'imposition. Par contre, il a augmenté la charge de travail des employeurs et des agents des impôts. De plus, le système d'imposition s'est fourvoyé dans la voie de l'incitation fiscale en offrant des réductions ou crédits d'impôts à ceux qui décident d'investir dans tel ou tel domaine donnant au commun des contribuables l'impression que les « riches » ont des astuces pour ne pas payer d'impôts. Il convient de revenir aux fondamentaux : l'impôt ne doit servir qu'à couvrir le coût des services public et du fonctionnement de l'état.

Simplification

Il est proposé de supprimer tous les impôts et taxes autres que :

- l'impôt sur les bénéfices des sociétés
- l'impôt sur le revenu des particuliers
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Seraient donc notamment supprimés la CSG, les droits de mutation, la CFE, les impôts locaux....

Imposition des sociétés

Concernant l'imposition des bénéfices des sociétés. Il est important de revenir à un principe simple : zéro bénéfices = zéro impôts. Tel n'est pas aujourd'hui le cas car les entreprises payent des taxes (par exemple la CFE) ou sont imposées au forfait. Cette situation est préjudiciable pour la création de nouvelles PME.

Imposition des particuliers

Les réformes ici proposées sont :

- la suppression des tranches d'imposition, des parts et du seuil d'imposition
- l'instauration d'un taux unique d'imposition
- la suppression de tous les avantages fiscaux, exonérations, incitations fiscales,...
- la suppression des chèques rentrée scolaire, des chèques énergie...
- la suppression des droits de mutation
- le principe de l'imposition unique
- l'imposition des plus-values latentes

La contribution de chacun aux frais de l'état doit être proportionnelle à ses revenus. Le système par tranches de revenus est beaucoup plus que proportionnel. Il est ici proposé un taux d'imposition unique pour tous. Chacun reverserait x% de ses revenus à l'état et ce quel que soit son salaire, sa situation maritale, son nombre d'enfants,...

Un tel système serait très facile à mettre en œuvre et le prélèvement à la source prendrait tout son sens puisqu'il porterait, à lui tout seul, toute la perception de l'impôt. Toute entreprise, établissement bancaire ou particulier (pour un loyer par exemple) verserait directement à l'état x % du montant versé aux employés, actionnaires, bailleurs,...

Cet impôt ferait disparaître la notion de « foyer fiscal » chacun étant imposable, en son nom sur ses revenus propres. Il généraliserait donc la situation des personnes célibataires ou vivant en couple non déclaré.

Dans le système actuel, les demi-parts apportées par les enfants permettent de diminuer l'imposition des familles au regard des charges supplémentaires liées à l'éducation des enfants. **Dans le nouveau système, il est proposé que le coût des enfants soit entièrement pris en charge par l'état.** Cette disposition est détaillée dans un prochain chapitre. Notons d'ores et déjà, la principale évolution : dans le système actuel, les familles aux revenus les plus importants sont plus avantagées que les familles modestes (c'est d'ailleurs pour cela qu'un plafonnement de la réduction d'impôts due à chaque demi-part a été mis en place). Est-il logique de considérer que le coût pris en charge par l'état pour éduquer un enfant aisé soit supérieur pour une famille aisée que pour une famille modeste ? Je ne le pense pas ! En tous les cas, cela ne procède pas du principe d'égalité des chances.

On pourrait aussi objecter que les petits salaires, ceux qui ne payent pas d'impôts actuellement en payeraient dans le système futur et que, par contre, les gros salaires seraient gagnant de part la suppression des tranches. Il est proposé ci-dessous, une manière de mettre en place le nouveau système permettant de maintenir le même revenu net d'impôts pour tous.

Etape n°1 : Les employeurs modifient leur grille de salaire :

Soit IA(salaire), la fonction calculant l'impôt à payer par un contribuable ayant sur la base de une part unique. Soit Taux-unique x ancien-salaire l'impôt à payer selon les nouvelles règles
Il serait demandé, aux employeurs de corriger leurs grilles de salaire de telle sorte que :

$$(1 - \text{Taux-unique}) \times \text{Nouveau Salaire} = \text{Ancien-salaire} - \text{IA}(\text{Ancien-salaire})$$

En d'autres termes les petits salaires qui devront désormais payer l'impôt seraient augmentés pour qu'après imposition, le salaire net soit le même et les gros salaires seraient diminués pour aboutir au même objectif. Le changement de système fiscal serait donc sans impact pour les employés.

Etape n°2 : Compenser l'impact sur les entreprises

L'application du principe ci-dessus conduirait à ce que le coût salarial des entreprises ayant beaucoup de petits salaires augmente. A contrario, le coût pour les entreprises à forts salaires serait réduit. Il serait demandé à ces dernières de rembourser à l'état les économies ainsi faites . A l'inverse, l'état compenserait le surcoût des premières. Pour simplifier cette disposition, il pourrait être demandé que toutes les grilles salariales soient exprimées en multiples du SMIC.

Observons que : pour un salarié qui ne payait pas d'impôt sur le revenu, il verrait apparaître, sur sa feuille de paye, un salaire brut plus important, une ligne « prélèvement à la source » et toucherait, sur son compte la même somme qu'avant. Donc, pour lui, rien de changé. Dans le nouveau système, l'état percevrait le prélèvement à la source mais, potentiellement, devrait indemniser l'entreprise. Pour une entreprise qui n'emploierait que des petits salaires, rien ne serait donc changé, ni pour l'entreprise, ni pour le salarié, ni pour l'état. Prenons le cas inverse d'une entreprise qui n'aurait que des gros salaires. Le nouveau système conduirait à ce que l'entreprise « économise » en coût salarial et verse donc cette économie à l'état. Un cadre supérieur verrait un salaire brut inférieur sur sa feuille de paye, un prélèvement à la source identique à l'Impôt qu'il aurait payé dans l'ancien régime fiscal et un salaire net identique.

Le calcul du taux unique

Sur la base des données fiscales, je ne doute pas de la capacité de l'administration à fixer un taux unique de telle sorte que, globalement, les entrées dans les caisses de l'état soient identiques à celles précédant la réforme.

Résumé :

- modification des grilles salariales des entreprises
- prélèvement à la source comme seule imposition sur les salaires
- système de compensation de l'état

Impacts résiduels

- l'impact de la suppression des parts est compensé par la prise en charge par l'état de l'éducation des enfants
- l'impact du taux unique est compensé par la modification des grilles salariales et le système de compensation
- l'impact de l'imposition des individus et non des familles (effet de lissage lorsqu'un salaire du couple est plus fort que l'autre) est volontairement non compensé

Suppression de tous les « dispositifs fiscaux »

Le principe selon lequel l'impôt sert à payer des services et uniquement des services (éducation, justice,...) doit être dans l'esprit de chacun (d'où l'intérêt que tout le monde soit imposable). Il ne relève pas du rôle des impôts d'inciter à tel ou tel placement. Par exemple : si l'état souhaite favoriser le cinéma et si cette incitation correspond au désir des Français, qu'il le finance. (actuellement une réduction d'impôts est accordée aux contribuables qui achètent des parts de SOFICA). D'un point de vue comptable, il revient au même d'accorder directement une subvention plutôt que d'accorder des réductions d'impôts. Des dispositifs analogues existent pour l'investissement dans l'immobilier ou pour le financement des PME ou pour les investissements outremer...

Suppression des chèques d'aide...

L'existence même de ces chèques apporte la démonstration de l'incapacité du gouvernement à assurer une vie digne à chacun des français. Par ailleurs, elle renforce l'idée d'un état « pourvoyeur ». Pour ce qui concerne la rentrée scolaire, la prise en charge, par l'état de l'éducation de ses enfants apporte une bien meilleure réponse. Cf « la nouvelle politique de la famille ». Pour ce qui concerne l'énergie, la solution est à trouver au niveau du revenu des français (Cf le texte « le chômage »)

Suppression des droits de mutation

Pourquoi, lors du décès d'un Français, l'état devrait-il prélever une partie de l'héritage ? Quelle justification donner à ce prélèvement confiscatoire ? Quel service est donné par l'état en échange de ce prélèvement ? Les mêmes questions se posent concernant l'achat d'un bien immobilier. Il est proposé ici de supprimer purement et simplement les droits de mutation.

Principe de l'imposition unique

Pour comprendre cette proposition, prenons le cas d'un locataire qui paye des impôts sur ses revenus puis paye un loyer à un propriétaire qui lui-même payera des impôts sur cet argent qui a déjà été taxé par le gouvernement. Dans le système ici proposé, le locataire toucherait un salaire net d'impôts (le préventivement à la source étant réalisé par son employeur et le taux de l'impôt

étant unique, il n'y aurait pas de régularisation en fin d'année), il verserait ensuite un loyer diminué du taux d'imposition au propriétaire. Cette disposition conduirait à faire baisser drastiquement tous les loyers sans pour autant augmenter le revenu des propriétaires. Les recettes de l'état seraient bien entendu diminuées d'autant mais le taux unique d'imposition serait à ajuster pour compenser cette perte.

Toutes les situations dans lesquelles un revenu serait taxé plusieurs fois seraient à traiter d'une manière analogue.

Imposition des plus-values latentes

Actuellement, seules les plus-values réalisées lors de la vente de titres ou d'un bien immobilier sont considérées comme des revenus. Je propose que les plus ou moins-values latentes soient également considérées, par exemple, sur la base des cours au 31/12 de chaque année. Les moins-values feraient l'objet d'un remboursement d'impôts par le gouvernement. Ce dispositif ne modifierait pas les recettes de l'état puisque, in fine, les mêmes montants seraient versés. Elle aurait toutefois un impact sur les successions car l'effacement des plus values lors des successions ne serait plus possible. Notons, par ailleurs que l'augmentation du coût de la vie interviendrait en déduction lors du calcul des plus-values.

Conclusion

Il n'est pas proposé ici de diminuer les recettes de l'état. Il est proposé que ces recettes ne proviennent que de quatre sources :

- l'impôt sur les bénéfices des sociétés
- l'impôt sur le revenu des particuliers
- la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les taux associés à ces quatre impôts peuvent être déterminés pour que les recettes globale de l'état et des collectivités locales restent identiques. Réduire les impôts n'est pas un objectif car ceux-ci doivent couvrir les dépenses de l'état et ce sans déficit budgétaire. Par contre, réduire les dépenses peut être un objectif. Je propose des pistes pour optimiser ces dépenses dans d'autres textes. En tous les cas, le peuple doit avoir un meilleur contrôle des dépenses de l'état en ayant parfaitement compris que c'est son argent que l'état dépense.

Le budget de l'état

Tout le monde semble trouver normal qu'un état puisse dépenser plus que ses recettes et qu'il s'endette auprès des banques. La charge de la dette (les intérêts payés aux banques) devient très importante. Cela défie le bon sens et donne trop de pouvoir aux « financiers » par rapports aux « politiques ». Que penseriez-vous d'une personne à qui vous prêteriez de l'argent et qui en dépenserait plus qu'elle n'en gagne ? Auriez-vous envie de continuer à lui prêter de l'argent ? L'équilibre budgétaire devrait être une obligation inscrite dans la constitution. Il convient que les citoyens indiquent clairement leurs priorités concernant les dépenses et assument que les impôts couvrent ces priorités. Chacun doit d'être conscient que l'argent de l'état c'est son argent et que les dettes de l'état sont ses dettes.... et que toute dette finit par se payer. J'entends d'ici les docteurs en économie, les financiers.. hurler à l'hérésie et me taxer d'incompétent. J'engage chacun à examiner le rapport qu'il y a entre la dette d'un pays et le niveau de vie de ses habitants. Chacun constatera que moins un pays est endetté et plus il fait bon y vivre.

La protection sociale

L'assurance maladie

Voilà un autre système très complexe. A l'origine, il a été demandé aux employeurs de financer un système d'assurance maladie pour leurs employés... Puis, il a été jugé opportun de donner également une couverture sociale aux chômeurs. Enfin, la CMU a été créée, car en France, on ne laisse pas quelqu'un à la porte des hôpitaux.

Faisons plus simple :

je suis un ayant-droits français ==> J'ai droit à la couverture sociale

Devant le déficit de l'assurance Maladie, l'état a imposé à tous et aux employeurs de souscrire une « mutuelle ». rappelons simplement qu'une mutuelle est une assurance, elle collecte des cotisations et rembourse les assurés avec ces cotisations, il n'y a pas de génération d'argent ! Il y a, au contraire des pertes car une mutuelle doit fonctionner, ce qui suppose des salaires, des locaux,... D'un point de vue global, le passage d'un système national unique à un système à deux couches est donc une perte financière, une démission de l'état. Par ailleurs, elle crée des inégalités. Tous les employeurs ne contribuent pas de la même manière, les niveaux de couverture sont différents en fonction des cotisations. Ceux qui peuvent payer plus sont donc mieux couverts. Je prône l'égalité de tous face aux soins et aux besoins médicaux. Je propose donc de supprimer ce système et de revenir à un système étatique universel

Nous pouvons aller encore plus loin dans la recherche de simplification. Pourquoi un système de remboursement ?.. D'autant plus que la généralisation du « tiers payant » conduit souvent à ce que l'argent ne soit plus avancé.

Je prône la gratuité de tous les soins et de tous les traitements médicaux pour toutes les ayants-droits français .

En cas de besoin, le malade va voir son médecin. Sur ordonnance, le pharmacien délivre les médicaments prescrits. Tous les médicaments prescrits sont gratuits. Ils sont tarifés au niveau national leur montant est réglé au pharmacien. Les médecins sont payés à la consultation avec un maximum de 4 consultations par heure de travail afin de garantir un temps minimum par patient. Ils ont la responsabilité de gérer les hypocondriaques et les abus.

J'ai parfois entendu dire qu'il était nécessaire que les patients contribuent au paiement de leurs soins afin qu'il n'y ait pas d'abus. Dans les faits, je pense que cette participation est plutôt un obstacle aux personnes les plus modestes pour accéder à des soins indispensables. Il doit appartenir aux médecins de contrôler et de signaler les éventuels abus à l'administration.

La gratuité concernerait les soins mais aussi tous les équipements nécessaires pour une vie correcte (lunettes, appareils auditifs, déambulateur, fauteuil roulant...). Les forfaits hospitaliers pour les repas. Les dépassements d'honoraires seraient interdits.

Cette gratuité ne concernerait pas les soins et dispositions de « bien-être », la chambre individuelle, les repas améliorés, les médicaments ou compléments alimentaires aux effets non prouvés, les opérations de chirurgie esthétique (sauf suite à agression)... Chacun resterait libre de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir les actes non essentiels.

En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, l'état refacturerait aux entreprises le coût des soins avec obligation pour celles-ci de s'assurer afin que les paiements puissent être effectués y compris en cas de dévôt de bilan.

Le chômage

L'assurance chômage est financée par des cotisations salariés et employeurs. Plus il y a de chômage et plus ces cotisations augmentent donc plus le coût du travail augmente donc moins la France est attrayante pour les créateurs d'emploi et donc plus il y a de chômage. Le système est intrinsèquement vicié. Attachez-vous ceintures, voici un autre système :

Principe (à inscrire dans la constitution) : Tout Français a droit à un emploi lui permettant de vivre dignement.

Mise en œuvre :

A la fin de ses études, ainsi qu'à tout moment, chaque Français peut demander un emploi à l'état Français. Celui-ci est tenu de lui en fournir un correspondant à son niveau de qualification et ne nécessitant pas plus d'une heure (2h A/R) de transport en commun par jour. Cet emploi ne peut pas être refusé. Il s'agit d'un véritable emploi et non d'un poste précaire. Les aspirations et motivations du candidat sont prises en compte lors de la détermination de l'emploi mais uniquement si il est possible d'y avoir pluralité d'offres. Ainsi, à tout moment, chacun peut être employé par un employeur privé ou public. Le passage privé ==> public étant possible à tout moment. Le passage public ==> privé étant réalisé dans le cadre des embauches habituelles.

On objectera ici que le coût d'une telle disposition serait énorme. Je n'en suis pas si certain que cela car le coût du traitement d'un chercheur d'emploi est parfois supérieur au coût de son salaire. Par ailleurs, ne vaut-il pas mieux payer quelqu'un pour un travail utile que de le payer pour ne rien faire ? Pour les individus, n'est-il pas préférable de se sentir utile que rejeté ?

Certains personnages politiques proposent de doubler le salaire des enseignants. La mise en place du système ci-dessus pourrait peut-être aboutir à doubler le nombre d'enseignants pour un coût identique mais avec des conséquences très positives concernant le nombre d'enfants par classe,...

Notons toutefois que tous ces emplois créés seraient des charges pour la société, y apporteraient une plus-value certaine mais ne seraient pas des vecteurs du développement économique. En effet, nous ne proposons pas ici de nationaliser l'économie. Il est toutefois quelques domaines qui devraient être exclus du champ libéral et revenir à des organismes d'état (Voir le chapitre dédié) .

Pour éviter, dans la mise en œuvre du système ici proposé, une fuite du privé vers le public et une inflation du nombre de postes publics au delà du nécessaire, il convient que, par certains côtés, les postes publics soient « moins attrayants » que les emplois privés. Notons :

- que les emplois publics, hors champ de l'économie, ne peuvent satisfaire à la qualification exacte de tous.
- que l'état doit veiller à ce que le salaire des emplois publics reste au minimum inférieur de 20% aux salaires offerts par la sphère privée, à qualification égale
- qu'il s'agirait de vrais emplois mais pas d'un statut fonctionnaire

Conséquences :

- suppression des cotisations salariés et employeurs ; le coût des emplois publics est porté par l'impôt sur les particuliers et sur les sociétés
- reconversion de toutes les organisations chargées du traitement du chômage
- création d'un organisme identifiant les postes publics à créer

Les retraites

Je considère que, à l'instar de l'assurance maladie et du traitement du chômage, le financement des retraites ne doit pas être basé sur des cotisations salariés et employeurs.

Par ailleurs, le système « par répartition » ne peut plus fonctionner car il n'y a plus assez d'actifs pour payer les retraites.

Ma proposition va surprendre. Il s'agit de « **supprimer les retraites** » ou plutôt de penser un autre système permettant de gérer les fins de carrière et d'assurer un revenu décent à tous les citoyens, quelque soit leur âge, ou leurs capacités.

En fin de carrière, plusieurs cas se présentent :

- Les toujours aptes, toujours motivés ; laissons leur la possibilité de continuer
- les aptes mais démotivés, remotivons-les
- les pertes de capacité liées à l'âge, adaptons les postes
- ceux qui souhaitent du temps libre, adaptons les postes

Rappelons tout d'abord (Cf la fiche le traitement du chômage) que règne maintenant le plein emploi en France, chacun ayant soit un emploi privé, soit un emploi public et la possibilité, à tout moment de demander un emploi public.

Je propose que les emplois publics soient modulables à souhait (plein temps, mi-temps, 3/5ème, 1 jour par semaine, 3 mois par an.....) ainsi, chacun pourra prendre la décision, à l'âge qu'il souhaite et notamment en fin de carrière d'opter pour un emploi public adapté à ses capacités et à son désir de temps libre ou plus simplement d'arrêter de travailler.

Quid des revenus ?

- à partir de 60 ans, les personnes qui le souhaitent peuvent opter pour un emploi public.
- Si l'emploi est à temps partiel (X%) le salaire versé n'est pas réduit en proportion mais en demi proportion (par exemple, une personne travaillant à mi-temps toucherait 75% du salaire)
- lorsque qu'une personne décide d'arrêter totalement son activité, elle reçoit une retraite dont le montant est égal à 50% du salaire des postes publics correspondant à sa qualification.

Ce système peut surprendre. En effet, il ne tient presque plus compte des salaires perçus pendant la carrière. Par exemple, deux ingénieurs, ayant reçu la même formation, le premier aurait eu de grandes responsabilités et donc un fort salaire, le deuxième étant resté en bureau d'étude, auraient, in fine, la même retraite. Il en tiendrait toutefois un peu compte car le premier aurait vraisemblablement validé une qualification supérieure de part les responsabilités qu'il aurait assurées.

Quel financement ?

Vous avez compris que, dans ce système, il n'y aurait plus de cotisations en charge de l'employeur et des employés. Le coût du dispositif serait à charger sur les deux seuls impôts qui resteraient en place : l'impôt sur les revenus des particuliers et l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Toutefois, il ne s'agit pas d'un système qui serait entièrement de type « répartition » c'est à dire dans lequel ce seraient les perceptions de l'année n qui serviraient au versement des pensions de la même année. Rappelons tout d'abord que, notamment pour des questions de souveraineté, nous prônons l'équilibre budgétaire de l'état. Chaque année, une partie de l'impôt collecté serait mis de coté (ne serait pas dépensé par l'état) mais investi dans l'économie réelle (prêts aux entreprises, actions, achat d'actifs, de forêts, d'immeubles....) pour constituer un « fond de pension national ». Je ne doute que des financiers compétents seraient en mesure de gérer avec prudence un tel fond.

Quel montant minimum de retraite ?

La plus petite retraite serait égale à 50% du salaire du poste public le moins qualifié. Pour ne toucher que cette retraite, il faudrait que, à 60 ans, après environ 40 ans de travail, la personne n'aie pas réussi à gagner en qualification. Cette situation est peu probable mais resterait possible par exemple, pour le cas d'une personne fortement handicapée. L'état doit garantir que le plus petit salaire public permette de garantir une vie digne. Tel ne serait toutefois pas le cas si ce salaire était divisé par deux. Le montant minimum de la retraite serait donc le plus petit salaire public et non 50% de ce salaire.

Une nouvelle politique de la famille

La réforme fiscale proposée ci-dessus supprime la logique des parts fiscales mais annonce, la prise en charge, par l'état de l'éducation des enfants.

Je propose en effet qu'une allocation d'éducation soit versée pour chaque enfant d'ayant droit français (Cf.le texte « Français et ayants droit français »)

Cette allocation serait :

- fonction de l'âge et des études
- Identique pour toutes les familles (quels que soient leurs revenus)
- versée aux parents éduquant (ou aux représentants légaux) jusqu'à la majorité de l'enfant puis à l'enfant devenu adulte jusqu'à l'âge de fin théorique des études entreprises pour un étudiant n'ayant jamais redoublé. Après 16 ans, en cas de redoublement ou d'échec à un examen, sa prolongation serait soumise à l'accord d'un jury d'attribution analysant l'investissement effectif de l'étudiant dans ses études ainsi que les éventuelles justifications (maladies, handicap,...)
- Après 16 ans, annulée en cas de délit

Observons que l'allocation étant la même quel que soient les revenus des parents, ce dispositif est favorable aux revenus modestes alors que le système actuel, basé sur $\frac{1}{2}$ part supplémentaire par enfant est plutôt favorable aux revenus élevés (c'est d'ailleurs pour cette raison que le gain obtenu par $\frac{1}{2}$ part supplémentaire a été limité)

Cette allocation serait toutefois limitée à 1 enfant par personne² ; chaque enfant comptant pour $\frac{1}{2}$ pour le père et $\frac{1}{2}$ pour la mère ; c'est à dire 2 enfants pour un couple dont chaque membre n'aurait eu d'enfant qu'avec son conjoint.

Pourquoi limiter à deux enfants par couple (en moyenne un enfant par personne) ? La raison de cette limitation est écologique. En effet, l'impact de l'homme sur l'environnement est directement proportionnel au nombre de personnes sur terre. Une vraie politique de préservation de l'environnement doit avoir le courage de le reconnaître et ne doit pas encourager la prolifération de l'espèce humaine. L'efficacité d'une telle mesure, si elle devait être généralisée à la planète serait d'une efficacité absolue et à nulle autre comparable. La courbe d'évolution du nombre de personnes sur terre augmente de manière exponentielle. L'espèce humaine est un cancer pour la nature qui, de temps en temps essaye d'inventer des virus pour en limiter la prolifération.

Je reconnais qu'il serait difficile d'admettre que, dans un tel système, seules les familles riches pourraient être des familles nombreuses. De ce fait, en poussant la logique jusqu'au bout, je prône la mise en place d'une politique de limitation des naissances basée non sur des amendes comme ce fut le cas en Chine mais sur un enseignement à l'écologie délivré à l'école et montrant notamment, sur la base de données factuelles l'impact de chaque individu sur l'environnement. Une action vers les confessions religieuses prônant la prolifération de l'espèce humaine et l'interdiction de la contraception serait également à conduire afin que celles-ci adaptent leur doctrine. Notons que 1)

² Une naissance multiple ne compterait que pour 1

l'interdiction de la contraception est une directive qui ne peut avoir été donnée par les prophètes car celle-ci n'existait pas à leur époque et 2) que le contexte de l'époque pouvait justifier une doctrine de prolifération et que ce contexte a bien changé.

Français et ayant-droit Français

Les propositions ci-dessus utilisent parfois la notion de Français et parfois la notion d'ayants-droit français. Il convient ici de préciser cette notion d'ayant-droits.

Les ayants-droits sont les personnes qui peuvent bénéficier des allocations d'état, des dispositifs de protection sociale et de l'ensemble des dispositifs financés par la collectivité Française (l'état)

Ces droits d'un individu à bénéficier d'avantages issus de la collectivité Française sont acquis en contrepartie des apports de cet individu à cette société.

Les conditions de base pour être un ayant-droits Français sont les suivantes :

- pour une personne ayant fini ses études, payer l'impôt sur plus de 50% de ses revenus en France (1)
- pour une personne n'ayant pas fini ses études, être Français ou sous la tutelle d'un ayant droits français, ou être pupille de l'état.
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation (niveau de gravité du délit à définir)

Sur décision du président de la république et après instruction, toute personne ayant prouvé son engagement pour la France (par exemple les étrangers ayant combattus pour la France) ou ayant conduit des actes particulièrement honorables (par exemple les personnes ayant sauvé un enfant d'une chute d'un balcon)...

Cette définition implique que la nationalité Française n'implique pas ipso-facto le statut d'ayant-droits. Pour les Français qui auraient été déchus de ces droits de part leur comportement, des programmes obligatoires d'accompagnements avec couverture sociale seraient mis en place. Les étrangers dans la même situation seraient reconduits à la Frontière.

Notons également qu'un étranger ne peut être un ayant-droits français que s'il travaille en France ou pour une entreprise Française et y règle son impôt. Les étrangers ne bénéficieraient pas de la garantie d'un emploi public (Cf. le texte sur le chômage) en cas de perte d'un emploi privé.

Les propositions concernant l'IR prévoient que tout revenu est soumis à l'impôt et celles concernant le chômage prévoient que tout Français a droit à un poste dans le secteur publique au cas où il perdrait un poste du secteur privé. En conséquences de ces deux textes, sauf cas très particuliers comme celui, par exemple, d'un Français qui travaillerait à l'étranger et y payerait son impôt, tous les Français seraient des ayants-droits Français.